



Règlement de la Crad'eau. Course à obstacles et en canoë. Crest, dimanche 2 juillet 2017.

Toute inscription est ferme et définitive, elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Une licence de sport de moins d'un an ou un certificat médical est obligatoire ainsi qu'une double autorisation parentale pour les mineurs (16 ans minimum). La règlementation canoë (loueurs) exige que les participants sachent nager au moins 25 m et soient capables de mettre la tête sous l'eau.

ARTICLE 1: ORGANISATION

La Crad'eau est organisée par l'association Outdoor et Compagnie (Lotissement l'eau vive, 57 C chemin de la Peyrolle, 26400 Aouste sur Sye, tél : 06 63 30 17 28, email : paul@villecourt.com).
Site web : www.crad'eau.com
L'édition 2017 se tiendra sur le stade annexe de foot, à côté de l'Espace Soubeyran, à Crest.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE LA COURSE

La Crad'eau est une course d'obstacles de format court. Un sorte de parcours du combattant d'environ 6 km : 4 km au sol et 2 km sur la rivière en canoë. On y participe par équipes de 2 personnes obligatoirement (binôme). Les départs se donnent par séries de 25 binômes. Le parcours se fait en 1H15 / 1H30 environ. Seul les 2 premiers binômes de chaque série sont qualifiés pour la grande finale.

Notez que le système d'inscription vous donne votre heure (approximative) de départ. Il vous permet aussi de vous inscrire entre amis (dans la limite des places disponibles dans chaque série).

Attention : la Crad'eau est une course atypique, mélange de course à pieds, parcours du combattant et mini descente en canoë. Toute personne y participant doit avoir conscience des dangers inhérents à une telle épreuve. Les obstacles ne sont pas conçus pour blesser, mais ils ne sont pas conçus pour être (très) facilement franchissables. Au moment de vous inscrire, vous devez avoir lu l'intégralité du règlement.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque inscrit est un concurrent et admet que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'il ne doit pas s'inscrire si il n'est pas correctement entraîné et apte médicalement. Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit reconnaître être informé que :

- la course « La Crad'eau » est réservée aux participant(e)s majeur(e)s et à toutes personnes ayant **16 ans** révolus au 2/07/2017 avec un **accord parental signé par les 2 parents**.

Cet accord parental sera à fournir en même temps que le **certificat médical ou une licence de sport de moins d'un an, lors du retrait du dossard, le jour de la course.**

- il faudra présenter le jour de la course le **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport** en général ou une licence de sport de moins d'un an. Un certificat médical standard à faire remplir par le médecin est disponible sur le site web de la Crad'eau. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. **Aucune inscription ne sera validée sans certificat médical ou licence sportive.** Dans cette hypothèse, aucun remboursement ne sera effectué. Le certificat médical ou la licence de moins d'un an devra OBLIGATOIREMENT être remis le jour de l'épreuve. Aucun certificat médical ou licence envoyés en amont par courrier ou par mail ne sera pris en compte.

- il faut savoir nager au moins 25 m et être capable de mettre la tête sous l'eau (règlementation des loueurs de canoës).

- il faut s'être acquitté du paiement de la participation à la course (50 € par binôme, prix indicatif qui peut varier selon la date d'inscription, voir les tarifs sur site : www.cradeau.com).

- l'**inscription se fait UNIQUEMENT par internet sur le site www.cradeau.com**
Aucune inscription et/ou modification d'inscription ne sera prise par téléphone. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée systématiquement par mail. Celle-ci vous indiquera l'heure approximative de départ de votre série. Il vous sera demandé de vous présenter au moins une heure à l'avance pour confirmer votre enregistrement.

Attention : toute équipe qui rate sa série ne pourra pas courir dans la série suivante.

ARTICLE 4 : ANNULATION COUREUR

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué suite à désistement.

ARTICLE 5 : ANNULATION COURSE

En cas de mauvais temps, de force majeure ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, les organisateurs de la Crad'eau se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans remboursement de tout ou partie des frais d'inscriptions.

ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSARDS / CONFIRMATION ENREGISTREMENTS

Les dossards seront à retirer uniquement le jour de la course, au moins une heure avant le départ de votre série. Un T-shirt et une boisson vous seront offerts après la course, à l'arrivée de votre série. La bonne taille et les quantités de T-shirts ne sont pas garantis, même si nous faisons tout pour que chacun en ai un.

ARTICLE 7 : DÉGUISEMENT

Le port de bijoux est interdit. Le déguisement ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

ARTICLE 8 : PARCOURS

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des filets, rubalises ou banderoles. Les participants devront impérativement respecter les

consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur. Aucun participant ne devra se trouver derrière le coureur balai sous peine de mise hors course par un membre de l'organisation. Les contrôleurs d'obstacles ont toute autorité pour demander le contournement d'un obstacle s'ils le jugent nécessaire.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles des bénévoles et de tous les participants à la course. **Il est OBLIGATOIRE pour les participants de s'assurer personnellement.**

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs se donnent le droit de refuser tout participant, risquant de mettre en danger sa personne (consommation d'alcool, drogue.....) ou tout autre participant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quand aux vols et/ou accidents éventuels. En effet, en cas d'accident (mineur, grave ou décès) l'Association Outdoor et Compagnie ne pourra être tenue responsable. Les coureurs et les personnes accompagnantes ne sont pas autorisés à jeter des projectiles : nourriture, bombe à eau.... Les organisateurs déclinent toute responsabilité dans ce cas. Les coureurs et spectateurs empruntent des voies du domaine public et privé et ils sont priés de respecter celles-ci. En cas de dégradation et de non respect de l'environnement, les organisateurs déclinent toute responsabilité.

La navigation en canoë se fait sur un parcours de 2 km de classe 2 ne nécessitant aucun encadrement spécifique. La navigation en canoë se fait donc sous la responsabilité de chacun. En cas de litige, seul le tribunal de Valence (Drôme) sera compétent.

ARTICLE 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Crad'eau veut être la course la plus propre du genre ! La Crad'eau a pour objectif de valoriser la rivière Drôme. Son intention est de faire du nettoyage de la rivière un acte citoyen et naturel : après chaque passage sur la rivière (baignade, pique-nique, canoë...) : on ramasse ses déchets et ceux laissés par les autres ! Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés par la Crad'eau, il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le lieu principal de la course.

ARTICLE 12 : DROIT D'IMAGE

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepter les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Des photos et une vidéo officielle seront réalisées pendant la course. Les organisateurs se réservent l'exclusivité des droits. Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Crad'eau ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 13 : ASSISTANCE MÉDICALE

Un médecin circulera le long du parcours de la Crad'eau toute la journée et pourra être contacté par les contrôleurs et surveillants de course. Le médecin pourra porter assistance à toute personne qui aurait un problème. Le service médical se réserve le droit d'obliger un concurrent à abandonner s'il présentait des signes de fatigue ou de blessures. Tout concurrent se doit de

signaler un autre concurrent qui serait en difficulté aux personnes de l'organisation présentes sur le parcours.

ARTICLE 14 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Aucune information saisie ne sera divulguée à un tiers.

ARTICLE 15 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'à la date de l'événement. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site : www.cradeau.com

ARTICLE 16 : CONSENTEMENT ECLAIRE

En s'inscrivant, chaque participant prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement de la Crad'eau,
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je sais nager au moins 25 m et mettre la tête sous l'eau.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident.
- Je déclare être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou d'une licence de sport de moins d'un an obligatoirement demandé lors de l'enregistrement le jour de la course et m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant la course du fait d'une négligence de ma part.

Merci d'avoir lu ce règlement, nous sommes très heureux de vous voir bientôt à la Crad'eau.

Outdoor et Compagnie
Lotissement l'eau vive
57 C, Chemin de la Peyrolle
26400 Aouste sur Sye
www.cradeau.com
Tél : 06 63 30 17 28